

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT COMPLEMENT A LA CAMPAGNE D'EMPLOIS ENSEIGNANTS 2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 06 JUILLET 2018,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

PRESENTATION DU PROJET

Campagne d'emplois enseignants-chercheurs 2018 au fil de l'eau « d'automne ».

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la nature et l'affectation des emplois désignés en annexe au titre de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs 2018.

Membres en exercice : 37
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions: 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2018-07-06-13

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs 2018 - CT du 25 juin 2018 – CA du 6 juillet 2018

Composante ou service de publication UCA	N° de publication	Moyen accordé	Section CNU	Laboratoire d'affectation	Art. de publication	Proposé à labellisation CAP 20 25	Date de la vacance	Observations
UFR STAPS	en cours de création par Ministère	MCF	74ème	AME2P ou Acté	art. 26 1°		Création	Campagne au fil de l'eau 2018 automne, pour une affectation au plus tôt au 01/01/2019
IUT de Clermont-Ferrand Antenne d'Aurillac	PR1316	PR	64/65ème	URF	art.46 1°	NON	S/VACANT	Concours infructueux à la campagne synchronisée Nouvelle publication au fil de l'eau 2018 automne, pour une affectation au 01/01/2019